

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 544

présenté par

Mme Laclais et Mme Genevard

à l'amendement n° 6 (Rect) de M. Saddier

APRÈS L'ARTICLE 3

Rédiger ainsi le début de cet amendement :

« Dans son principe, la dotation globale de fonctionnement devra intégrer les surcoûts... (*le reste sans changement*) »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.